

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 octobre 2021

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Martin S. donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, Mme Ségura



Délibération n° 18-04 du 14 octobre 2021

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE ÉQUESTRE DÉPARTEMENTAL GEORGES-VALBON - LA COURNEUVE – ANNÉE 2 (AVRIL 2019 - AVRIL 2020) – RAPPORT ANNUEL DE GESTION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération du n°13-1 du 21 septembre 2017 décidant de déléguer l'exploitation du centre équestre départemental Georges Valbon La Courneuve,

Vu sa délibération n°13-02 du 5 avril 2018 attribuant à l'UCPA Sport Loisirs la concession de service public pour l'exploitation du centre équestre départemental Georges-Valbon – La Courneuve,

Vu la concession de service public n° 20189300002233 pour l'exploitation du centre équestre départemental Georges-Valbon – La Courneuve, conclue avec l'UCPA Sport Loisirs,

Vu l'avis favorable rendu le 17 juin 2021 par la commission consultative des services publics locaux,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport annuel de gestion 2019-2020 du centre équestre départemental Georges-Valbon - La Courneuve, soumis par l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air Sport Loisirs (UCPA), ci-annexé.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.